

ALLEMAGNE

Mobilité

DU 23 AU 26 MARS 2020



Au sein de la Team France Export, **CCI International Grand Est** vous propose de participer à une **mission de prospection exclusive**, sur mesure, en Allemagne.

Dans le cadre de votre **programme de rendez-vous ciblé**, vous rencontrerez, dans leurs locaux, des acteurs de la mobilité (véhicules légers, poids lourds, utilitaires, spéciaux, autobus, ...) ainsi que vos futurs clients, partenaires, distributeurs ou importateurs.

Afin d'optimiser vos chances de réussite lors de cette mission, une **relance des contacts restés en attente** sera organisée **dans les 6 mois suivants l'opération**.

Les raisons de s'intéresser au marché allemand

→ Véhicule léger, un marché attrayant mais exigeant

1^{er} marché automobile européen, 4^{ème} au niveau mondial.

L'Allemagne possède la plus forte concentration d'OEMs et investit d'énormes budgets dans la R&D afin d'obtenir la technologie qui déterminera l'avenir des véhicules légers (électriques, hybrides ou autonomes). En 2018, le chiffre d'affaires de l'industrie automobile s'est élevé à 426,2 MDS € dont plus de 70 MDS € ont été réalisés par les sous-traitants du secteur.

→ Poids-lourds / Véhicules utilitaires

Les principaux constructeurs de poids-lourds et d'utilitaires (VW, Daimler, BMW, Mercedes-Benz Trucks, MAN, Iveco, Scania, Volvo et Renault Trucks) sont présents en Allemagne.

Une croissance du marché de 25 % est prévue d'ici 5 ans (167 000 PL en 2018, 211 000 PL en 2024).

180 000 personnes travaillent dans le secteur des PL, bus, véhicules utilitaires.

Le Ministère fédéral des transports estime que le chiffre d'affaires généré par le transport de marchandises devrait augmenter de 20 % d'ici 2030 (soit 607 milliards de Tonne-Kilomètre).

→ Autobus

Le marché des bus de plus de 3,5 T a augmenté de 9 % en 2015 grâce à la libéralisation du marché des autocars en 2013.

Secteurs porteurs

- Optimisation des moteurs thermiques,
- Pièces et équipements pour moteurs électriques et hybrides, électromobilité, batteries, ...
- Véhicules connectés et intelligents, solutions de conduite assistée voire automatisée, électronique embarquée, ...
- Technologies permettant la réduction de carburant,
- Nouveaux matériaux et allègement du véhicule,
- Equipements de sécurité, ...

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
6 JANVIER 2020

En partenariat avec :



CONTACTS

Alsace // Marianne GENET // T. 03 83 36 54 87 // m.genet@grandest.cci.fr
 Champagne-Ardenne // Dominique PLAUCH // T. 03 24 27 87 56 // d.plauch@grandest.cci.fr
 Lorraine // Daniel GEORGES // T. 03 87 39 46 38 // d.georges@grandest.cci.fr



Prestations proposées

- Rencontre et préparation préalable des entreprises en Région
- Présentation du marché, de la mission et coaching des entreprises sur place
- Visite collective d'un industriel allemand du secteur de la mobilité
- Organisation des rendez-vous B2B sur le site des prospects allemands (chaque entreprise devra être motorisée et autonome)
- A l'issue de la prospection, remise au participant d'un dossier complet avec les infos marché, le programme de rendez-vous, la présentation des sociétés rencontrées ainsi qu'un rapport de prospection détaillé
- Relance des contacts restés en attente à +6 mois de la mission
- Hébergement 3 nuitées
- Dîner networking
- Accompagnement par un conseiller CCI International

MISSION MOBILITE ALLEMAGNE	Coût HT
Coût de la mission	4 800 € HT*
Participation d'une 2 ^e personne (option)	500 € HT*
Forfait d'organisation CCI International Grand Est	500 € HT
Coût global HT	5 300 € HT*

* Ces coûts varient selon la nature de votre projet et de votre date d'inscription.

Frais restant à votre charge : Frais de déplacement, de restauration sur place, frais d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, frais personnels.

OPTION

Formation 1 Jour / Se préparer au marché allemand (nous contacter pour plus d'informations)

Intégrer les différences culturelles face au public allemand

Savoir se présenter en allemand en 2 min avec un « Pitch » percutant



L'Europe s'invente chez nous

La Région peut accorder une subvention pouvant aller jusqu'à 50% du coût net de la mission HT (hors « forfait organisation CCI »), sous réserve que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Offre plafonnée et soumise à conditions d'éligibilité (consulter votre conseiller CCI International).

Éléments à transmettre avant le 06/01/2020 pour l'aide de la Région : Le bulletin d'inscription à la mission, le RIB, KBIS et formulaire d'aide régionale.

Cette subvention sera versée sous forme de remboursement à l'issue de la mission et après règlement total des factures. Prise en compte limitée à une personne par entreprise.

Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.

Programme (communiqué à titre indicatif, susceptible d'être modifié)

- **23 mars** Trajet / Installation à l'hôtel - Séminaire sur le marché allemand de la mobilité
- **24 mars** Visite collective d'un site industriel allemand
- **25-26 mars** Rendez-vous individuels dans les locaux des entreprises
- **Oct / Nov** Relance des contacts restés en attente

CONTACTS

Alsace // Marianne GENET // T. 03 83 36 54 87 // m.genet@grandest.cci.fr
 Champagne-Ardenne // Dominique PLAUCH // T. 03 24 27 87 56 // d.plauch@grandest.cci.fr
 Lorraine // Daniel GEORGES // T. 03 87 39 46 38 // d.georges@grandest.cci.fr

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France - www.cci-international-grandest.com

**CAP SUR
L'EXPORT !**



ALLEMAGNE

Mobilité

DU 23 AU 26 MARS 2020



A retourner à Marianne GENET **avant le 06 janvier 2020** par mail à : m.genet@grandest.cci.fr

Je soussigné(e) :

Fonction :

Raison Sociale :

SIRET (**obligatoire**) : Site Web :

Activité :

Adresse :

N° Rue :

Code Postal : Ville :

Tél. : Portable : E-mail :

Adresse de facturation (si différente) :

☒ **Participe à la mission de prospection Mobilité en Allemagne** **4 800,00 € HT**

☐ Participation d'une 2^e personne à la mission de prospection Mobilité (option) **500,00 € HT**

Nom : Prénom :

Fonction :

☒ **Forfait organisation CCI International Grand Est** **500,00 € HT**

TOTAL HT **5 300,00 €**

TVA 20% **1 091,80 €**

TOTAL TTC 6 391,80 €

☒ **Joins un RIB et un chèque de 50% du montant TTC, soit 3 195,90 €, établi à l'ordre de « CCIRGE » et envoyé à : CCI Grand Est – Direction International 8, rue du 17 Novembre - BP 1088 - 68051 Mulhouse cedex**

☒ **Reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente datées du 28 mai 2019 et déclare les accepter sans réserve**

Signature

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à

Le

CONTACTS

Alsace // Marianne GENET // T. 03 83 36 54 87 // m.genet@grandest.cci.fr
Champagne-Ardenne // Dominique PLAUCH // T. 03 24 27 87 56 // d.plauch@grandest.cci.fr
Lorraine // Daniel GEORGES // T. 03 87 39 46 38 // d.georges@grandest.cci.fr

CCI Grand Est - 10 Place Gutenberg – CS 20003 - 67085 Strasbourg Cedex – France - www.cci-international-grandest.com

**CAP SUR
L'EXPORT !**



1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (CGV) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Entreprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Entreprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu. Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particulier : Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3 / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une

information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégage de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer les rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.